

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 564 Vœu relatif au soutien des salarié.e.s de l'Hyatt Park Hôtel et du café Etienne Marcel.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la situation sociale dans certains établissements d'hôtellerie et de restauration à Paris ;

Considérant que les salarié.e.s de l'Hôtel Park Hyatt sont en grève depuis le 25 septembre 2018 et les salarié.e.s du Café Etienne Marcel depuis le 22 octobre 2018 ;

Considérant que l'Hôtel Park Hyatt fait partie des derniers palaces français qui sous-traitent le service de ménage à la société prestataire STN ;

Considérant que les femmes de chambres et autres salarié.e.s en sous-traitance ont des conditions de travail impliquant précarité professionnelle et pénibilité au travail ;

Considérant que les salarié.e.s de la société prestataire STN demandent leur embauche directe par l'Hôtel Park Hyatt et l'alignement de leur revenu sur celui des salariées de l'Hôtel ;

Considérant les revendications des salarié.e.s de l'Hôtel Park Hyatt qui demandent à leur direction l'organisation d'élections professionnelles, la prise en charge intégrale de leur titre de transport et l'augmentation de leurs salaires à hauteur de 3% ;

Considérant que les salaires versés par l'Hôtel Park Hyatt sont en dessous de la moyenne des salaires pratiquée dans l'hôtellerie de luxe à Paris ;

Considérant que des violences se sont déroulées entre le service de sécurité de l'Hôtel et les salarié.e.s grévistes, ces violences ayant entraîné l'intervention de la police et l'évacuation des lieux ;

Considérant que lesdits événements n'ont toujours pas conduit à un rapprochement entre gréviste et direction pour s'engager sur un protocole de fin de conflit ;

Considérant également que les salarié.e.s du Café Etienne Marcel ont rejoint cette grève pour demander auprès de leur direction la prise en charge de leur frais de transport en vertu de leurs horaires tardifs et de l'impossibilité de rentrer en métro ;

Considérant l'importance du respect fondamental du droit de grève, actuellement exercé par les salarié·e·s ;

Considérant l'importance de parvenir à un dialogue social constructif permettant une résolution rapide de ce conflit ;

Aussi, sur proposition de Madame Afaf Gabelotaud, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris interpelle les directions du Hyaat Park Hôtel et du Café Etienne Marcel les invitant à mettre en place un dialogue social constructif avec les grévistes,
- Que la Ville de Paris réaffirme l'importance du respect fondamental du droit de grève,
- Que la Ville de Paris soutienne tout dialogue social pouvant permettre une amélioration des conditions de travail et de rémunération dans le secteur de l'Hôtellerie/Restauration à Paris,